

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 808-11 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2024

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 8 avril 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 9 avril 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Myline Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 9 avril et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 9 avril 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA